



# A.A.M.A. Allier



**Journal de liaison n°6 / Octobre 2019**  
**Association des Anciens Maires et Adjointes de l'Allier**



*Congrès des Anciens Maires et Adjointes de l'Allier - Samedi 4 mai 2019 à MEILLARD*



## LE MOT DU PRESIDENT

Cher(e)s ami(e)s, ancien(ne)s collègues (élu(e)s).

Les vacances d'été sont terminées, nos écoliers viennent de reprendre le chemin du savoir. En cette période de rentrée, je vous présente le journal n°6 de l'association élaboré par le conseil d'administration.

Notre congrès annuel couplé à l'assemblée générale 2019 s'est tenu à Meillard, au cœur du vignoble Saint-Pourcinois (*à lire le compte-rendu de cette journée dans le bulletin*).

Nous venons de vivre une saison estivale très riche en événements. Un été qui a été marqué par la canicule de fin juin puis celle de fin juillet. Oui il a fait très chaud ! Est-ce la conséquence du réchauffement climatique comme certains scientifiques nous l'affirment, en étant très alarmistes, ou simplement un épisode météorologique comme d'autres nous le disent. Des épisodes de très fortes chaleurs se sont déjà produits. Un ancien de mon village me disait qu'en 1947, les gens dormaient dehors. Il m'a également rappelé que fin juillet-août de cette même année pendant les battages, il fallait interrompre le travail en début d'après-midi, et le prolonger très tard le soir, aux phares des

véhicules tellement la chaleur était intense. Chacun analysera ces périodes à son gré : changement climatique ou phénomène météorologique ?

Une chose est sûre, les pouvoirs publics nous maternent : recommandations tous azimuts, visites, appels téléphoniques de votre mairie ... Nous sommes pourtant des adultes, nous ne sommes pas tous "neuneus". En périodes caniculaires, les phénomènes météo sont le quotidien des ruraux, ils savent mieux que quiconque ce qu'il faut faire, sans attendre les recommandations des "nounous d'un jour"? Ce qui importe le plus à nos dirigeants, ce sont plus les statistiques que les citoyens. *Ils soignent surtout leur image de marque dans les médias : "ils ont bien géré la canicule".*

En cette première quinzaine d'août, nous avons appris que le Maire de la commune de Signes, (département du Var) a été victime d'un accident qui lui a coûté la vie, alors qu'il intervenait auprès de personnes déposant des gravats dans un lieu non autorisé. En tant qu'anciens élus nous nous devons d'avoir une pensée empreinte de recueillement pour ce collègue décédé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de premier magistrat de sa commune. Quelques jours après, le Maire de Saint-Myon, département du Puy-de-Dôme et son Adjoint ont été victimes d'une agression au couteau, alors qu'ils intervenaient auprès de personnes en difficultés. Certes, nous avons été interpellés, même insultés vivement, quelques fois menacés violemment, mais comme l'a dit une haute personnalité les Maires sont des victimes potentielles, avant tout nous étions des **BENEVOLES, pour le bien de nos administrés, et leur bien-être dans la cité.** Oui, mes cher(e)s collègues et ami(e)s, nous vivons dans un monde de plus en plus violent, agressif et exigeant. Que des droits, plus de devoirs et aucun respect pour les élus de la République, les forces de l'ordre, les sapeurs-pompiers, le personnel hospitalier, les enseignants,... ***Dans quel monde vivons-nous !***

Il ne faut donc pas s'étonner que d'après les sondages, 49% des Maires (dont une majorité d'entre eux élus il y a six ans) ne veuillent pas se représenter en mars prochain. Il est grand temps ... Que nos dirigeants n'ignorent plus les Maires, qu'ils revoient enfin leurs statuts d'élus, qu'ils soient reconnaissants du travail accompli. Qu'ils n'ignorent plus qu'ils sont bénévoles ainsi que leurs conseillers municipaux. Que les indemnités qu'ils perçoivent ne grèvent en rien le budget de l'état, dans plus de 80% des communes de France.

Nous tenons tous à la vie de la cité, soutenons plus que jamais nos élus locaux, afin que vive la démocratie, la liberté chèrement acquise, et la République.

Alain ROBERT  
Président de l'AAMAA

## CONGRES – ASSEMBLEE GENERALE A MEILLARD

Le samedi 4 mai 2019, les adhérents de l'association et leurs accompagnants étaient conviés au congrès de l'AAMAA. Les adhérents à jour de cotisation, étaient convoqués en Assemblée Générale 2019. Depuis plusieurs années nous couplons les deux. En ce samedi matin, par un temps maussade, frisquet, où de gros nuages noirs nous menaçaient d'une journée ponctuée de giboulées de pluie ou de neige, nous nous sommes installés dans la salle des fêtes du charmant village de Meillard. La commune se situe au centre du vignoble Saint-Pourçinois. Les vins qui y sont produits sont de grande renommée, les meilleurs de l'A.O.P, des vins de Saint-Pourçain. Ils tirent toutes leurs richesses et leurs authenticités, dues au sous-sol de composition granitique qui apporte de précieux micro-éléments aux ceps. Accueillis chaleureusement par Yves SIMON, Maire de la cité, ancien député de l'Allier, autour d'un café accompagné de viennoiseries, la journée commença dans la bonne humeur. Pendant que les adhérents accomplissaient les formalités d'usage, les accompagnants reprirent leurs vêtements chauds et imperméables pour une visite du bourg et de ses installations sous la conduite de Monsieur le Maire. Le quorum étant largement atteint, nos travaux statutaires pouvaient commencer. Le président ouvrit l'Assemblée Générale Ordinaire 2019. Il salua la présence de Bruno ROJOUAN, président de l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier. Il excusa plusieurs personnes, dont le président de la FAMAF retenu par une autre Assemblée Générale. Le président remercia chaleureusement Monsieur le Maire de son accueil, et de la mise à disposition des installations municipales, et lui passa la parole. Yves SIMON nous dit tout le plaisir qu'il avait de nous recevoir dans sa commune qu'il nous présentât ainsi que ses activités, ses commerces, et son bien-vivre en milieu rural. Une minute de silence fût observée pour les personnes de l'Association disparues en 2018. Le président présenta son rapport moral suivi du rapport d'activité du secrétaire et du rapport financier du trésorier, qui furent tous adoptés à l'unanimité. Le tiers du conseil d'administration ainsi que deux membres (Mesdames Camille FAVIER et Chantal BARDET) pour compléter ce dernier furent élus à

l'unanimité des adhérents présents ou possédant pour certains un pouvoir. Quelques questions diverses furent posées, notamment sur l'organisation des voyages de la FAMAF. Bruno ROJOUAN prit la parole, et donna des réponses précises aux questions de certains adhérents. Et nos accompagnants nous rejoignirent, un peu frigorifiés, bien qu'enthousiasmés par la découverte de ce bourg qui possède l'appellation de plus beau village fleuri. Une projection vidéo sur la commune de Meillard nous fut présentée par François DARD, adjoint au maire. Enfin un petit film retraçant les moments forts de l'association en 2018 fût projeté par René et Colette AUGER. Bravo et un grand merci à eux ! Le diplôme de Maire honoraire fut remis à Gérard LARUE ancien maire de Gouise. Des plaquettes souvenirs furent remises à Yves SIMON et Bruno ROJOUAN, ainsi que des diplômes à des membres du bureau. L'Assemblée Générale ordinaire fut levée, et chacun prit place autour d'une table joliment dressée. Monsieur le Maire prit la parole, remercia tous les participants, et nous invita à prendre le verre de l'amitié composé uniquement des meilleurs crus de Meillard. Les vins du verre de l'amitié et du repas nous furent offerts par Monsieur le Maire de Meillard, un grand merci à lui. Un excellent repas concocté par les aubergistes du village fut servi. Et pour la digestion, nous prîmes la direction du château des Aix pour une visite guidée des lieux par Yves SIMON en l'absence de la propriétaire. C'est une demeure majestueuse, une construction architecturale de grande envergure, avec une rénovation des parties en péril à l'authentique, ainsi que de magnifiques peintures, etc. Une journée bien remplie, où la fatigue se fit sentir après la visite du château. Notre Congrès se termina sous une pluie battante parsemée par quelques flocons.



Congrès du 4 mai 2019 à MEILLARD

## JOURNEE RENCONTRE DU 7 JUIN 2019

Les anciens maires et adjoints ont visité la Cimenterie Vicat de Créchy et l'Electrodrome de Magnet le vendredi 7 juin 2019. Les adhérents de l'association et leurs accompagnants se sont retrouvés à la cimenterie Vicat de Créchy. C'est sous un ciel menaçant que nous avons été accueillis par Bruno LOMBARD directeur de l'usine accompagné de ses adjoints. La visite s'est déroulée en deux étapes : une présentation de l'usine et de l'activité du groupe Vicat en salle puis la visite du site industriel. La cimenterie Vicat, avec plus de 70 salariés, participe au dynamisme économique local et régional. La maintenance industrielle et les activités de transport génèrent plusieurs centaines d'emplois induits dans l'Allier et les départements voisins. Grâce à sa capacité à adapter ses fours à de multiples combustibles, l'industrie cimentière est devenue au fil du temps un acteur majeur reconnu dans la valorisation énergétique de nombreux déchets. A Créchy les combustibles de substitution proviennent en majorité de déchets générés par des collectivités et des industries de la région : bois broyés, pneus entiers, farines animales, semences déclassées, déchets biomasse. Ces combustibles de substitution représentent plus de 60% de l'énergie utilisée pour alimenter le four de la cimenterie de Créchy. Ce qui permet de réduire de plus de 20% les émissions de CO<sup>2</sup> du site. Cette activité de co-incinération s'inscrit dans un cadre administratif précis régi par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'usine de

Créchy valorise dans ses matières premières des déchets minéraux tels que les sables de fonderie et des terres excavées. Ils participent à la composition chimique du ciment et permettent de réduire de près de 10% la consommation de ressources naturelles minérales. Un système d'analyse placé sur les cheminées mesure en continu poussières, oxyde de soufre, oxyde d'azote, chlorure d'hydrogène, composés organiques. Après broyage, le ciment est transféré dans trois silos d'une capacité de 4 800 tonnes chacun divisés en compartiments permettant de stocker séparément cinq qualités de ciment. La livraison s'effectue en vrac par camion-citerne ou par train et en sac de 25 ou 35 kg. Un grand merci à Bruno LOMBARD directeur de la cimenterie Vicat de Créchy et son équipe pour leur accueil et la présentation du fonctionnement de la cimenterie.



Visite de la cimenterie VICAT à CRECHY

Après la visite de la cimenterie et le déjeuner à Seuillet, nous nous sommes retrouvés à l'Electrodrome de Magnet. Le projet Electrodrome est né en 1999 à la suite de la commémoration de l'expérience interrompue de 1939, reprise en 1952, qui ont fait de Magnet le premier village électrifié de France. L'idée était que le syndicat départemental d'électricité mette gratuitement pendant un an, à la disposition des usagers qui le désiraient, des appareils électriques tels que cuisinières, moteurs, et des appareils agricoles fonctionnant électriquement. Dès la première année de l'expérience, des résultats importants étaient enregistrés. Plus de 1000 objets sont présentés et répartis sur cinq thèmes : électroménager domestique, mesure d'électricité, médical, agriculture et artisanat. Les objets exposés datent de 1895 jusqu'aux années 1960. Ils présentent un intérêt pour tous ceux qui souhaitent revoir ou découvrir les premiers appareils ménagers d'avant et d'après-guerre. L'exposition comporte la visite d'une bibliothèque d'ouvrages dédiés à l'histoire de l'électricité.



L'Electrodrome à MAGNET

## PAROLES DE MAIRE...

### **PLAIDOYER POUR UNE REMISE A PLAT DE LA FISCALITE LOCALE**

En qualité de maire d'une petite commune rurale, je milite pour une réforme globale de la fiscalité locale avec une attention toute particulière pour ce qui concerne le bloc communal (nom barbare donné pour tout ce qui concerne les communes et les communautés de communes (Comcom) ou les communautés d'agglomération (Com d'aglo). Ces deux dernières entités sont regroupées sous le vocable EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Si les communes arrivaient tant bien que mal à se reconnaître auprès de leur Comcom avant l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il en va désormais tout autrement depuis l'application de cette organisation territoriale. En effet, l'application de cette loi a engendré des « ectoplasmes » qui ne correspondent pas au dessein initial qui était de respecter des bassins de vie. Cette organisation s'est plus préoccupée de satisfaire les pouvoirs publics et les ambitions politiques des acteurs locaux. J'en arrive à la fiscalité. Lorsque ces regroupements se sont effectués, il a fallu mettre à plat les diverses situations des anciennes communautés et c'est là où tout est devenu compliqué. Chaque ancienne communauté avait sa propre histoire avec des degrés d'intégration fiscale des communes très différents et des « esprits communautaires » bien différents d'un endroit à un autre. Selon ce degré d'intégration certaines avaient une FPU (fiscalité professionnelle unique) depuis fort longtemps, d'autres depuis peu et pour certaines c'était en cours. Avec tout cela il a fallu harmoniser les taux de taxes avec des mécanismes d'atténuation sur des durées plus ou moins longues. Résultat : toutes ces belles règles une fois appliquées engendrent des aberrations. J'en veux apporter la preuve en situant les écarts qui peuvent résulter dans le reversement des attributions de compensations entre les différentes communes. Pour ce qui concerne ma Comcom les écarts vont de 1 à 637. Dit autrement, cela signifie que chaque habitant perçoit selon sa commune au titre des attributions de compensation de 1 à 637 (non ce n'est ni une erreur ni une faute de frappe). Après cela on voudrait nous faire croire qu'une forme de solidarité existe entre communes !!!! Avec un tel système c'est mission quasi-impossible. Sans vouloir nier le fait que certaines communes étaient riches grâce à une activité économique importante et/ou des dédommagements liés à des servitudes (lignes haute tension, autoroute, aire de passage, ...) il n'est guère concevable que de telles inégalités perdurent. Cette situation est encore aggravée par les conditions financières actuelles avec des taux d'emprunt à un niveau historiquement bas. On pourrait croire que ces taux sont une aubaine pour les communes emprunteuses certes oui mais encore faut-il que pour les moins bien loties elles aient une capacité de remboursement suffisante !!! Par contre les mieux loties, quant à elles, peuvent massivement investir et recourir à l'emprunt. C'est ainsi que s'accroissent encore un peu plus les inégalités. Il est donc urgent que tous ces éléments de fiscalité changent et seul le pouvoir central se doit de faire un véritable raz-de-marée dans ce magma.

- Tout d'abord de la SIMPLIFICATION pour que la population comprenne et adhère aux nouvelles règles.

- Pour que vive une démocratie locale elle ne doit pas être l'apanage des initiés. Dans un tel royaume des inégalités, seuls les pouvoirs publics peuvent remédier à cette situation ; il est en effet bien illusoire d'espérer que les mieux lotis iraient de leur plein gré participer au développement des moins dotés.

Quelques pistes de réflexion qu'il serait bon d'approfondir :

- la dotation de fonctionnement, trop de paramètres, seuls les ordinateurs de Bercy s'y retrouvent et quand une commune est « riche », en tenir encore plus compte

- la DETR avec laquelle l'état soutient les investissements doit être appréciée par habitant avec un usage pluriannuel

- la réforme du plafond subventionnable des investissements. La part communale doit être de 20% minimum. Une modulation s'impose et ne pas hésiter à personnaliser ce taux en fonction de la situation financière de chaque commune

- l'arrêt du transfert aveugle des compétences aux EPCI en négligeant le pouvoir décisionnel des communes.

Finalement la crise que nous venons de subir dans le mouvement de contestation aura au moins servi à quelque chose, c'est de voir que les maires retrouvaient des qualités aux yeux du gouvernement et qu'il était bien content de s'appuyer dessus. Par contre avez-vous vu des Présidents d'EPCI en 1<sup>ère</sup> ligne !!! Comprenez qui pourra.

**René BEYLOT**

**Maire de MONETAY-SUR-ALLIER**

**BOUCHERIE - CHARCUTERIE - TRAITEUR**



Viande de 1<sup>er</sup> choix

2 magasins à votre disposition

25, Grande Rue  
03140 CHANTELLE  
04.70.56.66.12

11, rue Alsace Lorraine  
03500 ST POURCAIN S/SIOULE  
04.63.07.80.00

[www.boucheriemoderne.com](http://www.boucheriemoderne.com)



**CENTRE FRANCE**

**Toute une banque  
pour vous**

**DOMAINE Gardien**  
Viticulteurs

Vin de Saint-Pourçain  
Tél. 04 70 42 80 11 - Fax 04 70 42 80 99  
Chassignolles 03210 BESSON - FRANCE  
E-mail : [c.gardien@03.sideral.fr](mailto:c.gardien@03.sideral.fr) - Site : [www.domainegardien.com](http://www.domainegardien.com)

Depuis 1912  
**AU CHANT DU GRILLON**  
Restaurant-Traiteur

LESPINARD-DESSEAUVES

03420 Mazirat  
Tél. : 04 70 51 71 50  
Site : [www.desseauves-restaurant-traiteur.com](http://www.desseauves-restaurant-traiteur.com)



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici

**jacquet**

Maçonnerie - Pierre de taille  
Restauration du patrimoine  
03500 Saint Pourçain s/ Sioule  
04.70.45.01.58 - [www.jacquet.fr](http://www.jacquet.fr)

CAVE DE L'UNION DES VIGNERONS DE  
**Saint-Pourçain**

[www.vignerons-saintpourcain.com](http://www.vignerons-saintpourcain.com)  
VENTE EN LIGNE

3, rue de la Ronde 03500 Saint-Pourçain-sur-Sioule  
Du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
**ENTRÉE LIBRE - PARCOURS SENSORIEL**

Association des Anciens Maires et Adjointes de l'Allier  
Siège social : Hôtel de Rochefort • 12 Cours Anatole France - 03000 Moulins  
Tel. 04 70 35 09 14 • courriel : [aamaa@orange.fr](mailto:aamaa@orange.fr) • site internet : [www.aama03.fr](http://www.aama03.fr)  
Conception : Conseil d'Administration de l'AAMAA - Directeur de la Publication : Alain ROBERT  
Reprographie : ADM03 / Crédit photos : AAMAA, F FRADIN, R AUGER